

# **Résumé du projet de Vision environnementale provinciale du Limbourg (NL)**

## **Avant-propos et guide de lecture**

Madame, Monsieur,

Bienvenue dans le projet de Vision environnementale (projet POVI) pour la province du Limbourg. La province a l'obligation légale d'élaborer une vision environnementale. Ce projet est désormais une mise à jour de la POVI 2021.

En vertu de la loi sur l'environnement en vigueur, nous sommes tenus de publier une vision environnementale dans le système numérique de la loi sur l'environnement (DSO). Nous ferons de même pour la période de consultation du projet de POVI.

Le DSO offre la possibilité de lire le texte sous forme de livre, mais vous pouvez sélectionner du texte et donc d'extraire toutes les informations relatives, entre autres, à un thème, une région, une tâche spécifique. En outre, vous pouvez utiliser la carte pour voir quelles règles, ambitions, tâches, etc., s'appliquent à un lieu spécifique. Inversement, à partir du texte, il est directement possible de voir à quels lieux et/ou zones un texte s'applique en établissant un lien avec la carte. Les liens sont faciles à trouver dans le texte, ceux-ci étant colorés en bleu. Le texte bleu sans icônes renvoie à des informations complémentaires sur le sujet, à une autre section de la vision ou à un site Web externe. Les icônes bleues dans le texte renvoient à un lien cartographique, à une définition de concept (i) ou à un emplacement externe (fichier ou site Web). Vous pouvez consulter le projet de POVI à l'adresse suivante :

- Recherche – Lignes sur la Carte – Loi sur l'environnement- Lignes sur la carte – Comptoir de l'environnement :  
<https://omgevingswet.overheid.nl/regels-op-de-kaart/document?documentID=/akn/nl/act/pv31/2025/ProvincialeOmgevingsvisieLimburg>
- Aperçu Projet Vision environnementale provinciale du Limbourg – Planviewer les documents environnementaux du Limbourg (POLviewer) : <https://www.polviewer.nl/polviewer>

Le gouvernement central a créé le DSO afin de regrouper toutes les cartes gouvernementales dans un seul et même système. C'est pourquoi il est possible de zoomer jusqu'au niveau de la parcelle (20 m). Toutefois, la province n'élabore pas de politiques au niveau des parcelles ni même au niveau

municipal. La province élabore des politiques au niveau supra-municipal et pour des thèmes spécifiques. Par conséquent, un thème peut couvrir votre parcelle, ce qui pourrait vous alarmer. Après tout, que signifie une telle couleur ? Toutefois, cela se révèle également très pratique étant donné que vous pouvez ainsi voir exactement quels sont les thèmes qui s'appliquent à votre parcelle. Si, à l'avenir, vous souhaitez faire quelque chose sur votre parcelle, vous saurez exactement quels sont les points à prendre en considération. L'évaluation des initiatives tient compte de la situation réelle. En 2026, le règlement sur l'environnement sera également révisé en fonction du contenu de la version finale de la POVI. Si des règles provinciales s'appliquent à un sujet particulier, elles figureront dans le règlement sur l'environnement.

Le projet de POVI qui est maintenant disponible pour consultation, ainsi que les résultats de la période de consultation et les discussions qui doivent encore avoir lieu avec les municipalités et les agences de l'eau, constitueront la base de la proposition finale de mise à jour de la POVI, qui sera soumise à l'adoption des États provinciaux à la fin de l'année 2025.

Le projet de Vision environnementale provinciale du Limbourg sera disponible pour consultation pendant six semaines.

## Introduction

Le monde et le Limbourg changent. Des facteurs mondiaux tels que le changement climatique, les innovations technologiques et les tensions géopolitiques affectent également notre province. Dans le Limbourg, l'espace se fait de plus en plus rare. Quant à un approvisionnement suffisant en eau, rien n'est moins sûr. L'encombrement des réseaux augmente, la qualité de l'air, de l'eau et du sol est menacée et la région vieillit plus vite et plus fortement qu'ailleurs dans le pays. Dans ce contexte, il convient de poser des choix clairs. Nous prenons acte de cette situation en mettant à jour notre Vision environnementale provinciale (POVI). Cette vision propose une stratégie à long terme pour le cadre de vie physique. Elle s'inscrit dans la loi sur l'environnement et fournit des outils à l'État, aux municipalités, aux agences de l'eau, aux organisations de la société civile, aux entreprises, aux habitants et aux partenaires pour que le Limbourg reste vivable, attrayant et durable.

## Principales missions et ambitions du Limbourg

Nous avons formulé quatre grandes ambitions :

1. **Villes et villages prospères avec un bon environnement économique :** Utilisation optimale de l'espace dans les villes et villages existants, amélioration de la qualité de vie et renforcement de la capacité d'innovation économique.
2. **Équilibre les fonctions dans les zones rurales :** Combiner les intérêts de l'agriculture, de la nature, de l'eau, du paysage et de l'économie des loisirs, notamment par le biais d'un zonage basé sur les espaces.
3. **Systèmes de mobilité et d'énergie à l'épreuve du temps :** Approvisionnement en énergie durable et solutions de mobilité intelligente.
4. **Sol fertile et système d'eau robuste :** Restaurer la qualité des sols et veiller à ce que notre système d'approvisionnement en eau puisse faire face aux périodes de sécheresse ainsi qu'aux périodes de débit élevé.

## Comment allons-nous réaliser nos ambitions ?

Nous relevons les défis de manière globale, en optant pour une orientation et une coopération claires. Nous travaillons selon quatre principes directeurs, à savoir les principes du Limbourg :

**Principe 1– Un cadre de vie sain et sûr :** Priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes, des animaux et des plantes. Le cadre de vie doit contribuer à prévenir, par exemple, le stress thermique, la pollution de l'air, les nuisances sonores et les risques tels que les inondations.

**Principe 2 – Identité et caractéristiques des zones :** Les choix politiques répondent à des paysages, des cultures et des caractéristiques régionales uniques. Les développements doivent renforcer l'identité régionale.

**Principe 3– Utilisation prudente de l'espace et des ressources limitées (en surface et en sous-sol) :** Nous devons utiliser au mieux notre espace, nos réseaux (trafic et énergie) et nos ressources. Nous encourageons l'utilisation multifonctionnelle de l'espace.

**Principe 4– Renforcer les zones urbaines et rurales :** Nous valorisons les différences entre les zones urbaines et rurales. Nous voulons que les villes et les villages restent compacts et que les fonctions urbaines soient concentrées autant que possible dans les zones bâties existantes.

Un **zonage général**, composé de sept zones, oriente le développement territorial souhaité du Limbourg :

- Réseau Nature Limbourg
- Zone agricole primaire (zone agricole hautement productive)
- Zone agricole verte et bleue (agriculture respectueuse de l'eau et de la nature)

- Zone de convergence (agriculture avec accent sur la relation ville-campagne)
- Zone urbaine
- Noyaux ruraux
- Lieux de travail (parcs d'activités, zones de bureaux et de commerces)

Nous travaillons par zones et mettons l'accent sur la coopération avec les autres administrations et les partenaires de la société civile. La province prend l'initiative de formuler collectivement les choix nécessaires pour le Limbourg. Nous disposons d'un vaste arsenal d'instruments que nous déployons pour les questions de portée provinciale. Si nécessaire et/ou approprié, nous déployons des instruments juridiques (en particulier la réglementation environnementale).

## **Accents régionaux**

Les études de conception réalisées pour les trois régions du Limbourg et avec celles-ci constituent un élément important de la POVI.

### **Limbourg du Nord**

Le Limbourg septentrional se concentre sur le renforcement des structures vertes et bleues telles que le Maasduinen et le Peelvenen. La région souhaite pérenniser sa force économique dans les domaines de l'agroalimentaire et de la logistique. Dans ce contexte, le développement de la nature et la restauration des tourbières hautes, combinés à des modèles agricoles novateurs, auront leur place. La Meuse, en tant que colonne vertébrale bleue, offre des possibilités de gestion de l'eau, de nature et de loisirs.

### **Limbourg central**

Le Limbourg central se concentre sur la restauration systémique de l'eau et du sol. Weert et Roermond jouent le rôle de pôles pour le logement et le développement économique. Les vallées des cours d'eau profitent d'un plus grand espace pour collecter l'eau et la zone de la Meuse offre une sécurité de l'eau, un développement de la nature et une industrie durable. Les questions relatives au vieillissement et à l'habitabilité des petits villages font l'objet d'une attention particulière.

### **Limbourg méridional**

Le Limbourg méridional se développe en tant que région internationale de la connaissance. Chemelot, les campus de Brightlands et le télescope Einstein sont autant de moteurs de la croissance économique. Dans le même temps, l'accent est mis sur la protection du paysage unique de la réserve naturelle

Vijfsterren, dans le Heuvelland, la restauration de la biodiversité et l'adaptation au climat. Le Panorama du Limbourg méridional, l'Agenda du Limbourg méridional et la perspective de développement NOVEX constituent ensemble une ligne directrice importante pour le développement intégré de la zone.

## **Perspectives de développement NOVEX**

Tant pour la région de Peel que pour le Limbourg méridional, nous travaillons avec les régions, l'agence de l'eau et le gouvernement central pour élaborer les perspectives de développement. Ces perspectives de développement jouent un rôle important dans l'élaboration de la présente vision environnementale.

## **Thèmes**

### **1. Qualité de l'espace et paysage**

Nous considérons la qualité de l'espace comme un fondement du développement durable. De nouvelles initiatives devraient contribuer à accroître la visibilité de paysages tels que la vallée de la Meuse, l'Heuvelland et le Peel. Les passeports de zone décrivent les caractéristiques spécifiques à une zone. Les principes de conception forment une source d'inspiration pour les municipalités et les porteurs de projets.

La province accordera une attention particulière à la préservation et au renforcement des qualités paysagères essentielles du paysage national du Limbourg méridional et de la zone agricole vert-bleu.

La qualité de l'espace exige une coopération entre les pouvoirs publics, les promoteurs et les habitants. Nous encourageons les initiatives qui contribuent à la création d'un environnement identifiable, agréable à vivre et à l'épreuve du temps.

### **2. Nature**

Dans le Limbourg, la nature souffre entre autres des dépôts d'azote, de la dispersion et du changement climatique. Le maintien et la restauration des caractéristiques du réseau naturel du Limbourg, et en particulier des zones Natura 2000 qui le composent, nécessitent une bonne qualité de l'eau, du sol et de l'air. Nous nous engageons à achever le réseau naturel du Limbourg et à restaurer la nature. Des réseaux écologiques bien établis améliorent les possibilités de migration de la faune et de la flore.

Dans la zone agricole vert-bleu, en particulier dans les zones de transition autour des réserves naturelles sensibles de Natura 2000, nous encourageons une agriculture respectueuse de la nature, de l'eau et de l'environnement.

La nature et les loisirs sont habilement combinés. Nous soutenons le développement de réseaux récréatifs attrayants, tels que les sentiers pédestres et les pistes cyclables, qui enrichissent la découverte de la nature sans nuire à l'environnement naturel fragile.

### **3. Eau**

L'eau joue un rôle plus important qu'auparavant dans l'aménagement du territoire du Limbourg. Le changement climatique accroît la probabilité d'inondations et de sécheresses. Nous travaillons à la restauration des cours d'eau naturels et à l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau dans les vallées des cours d'eau et le long de la Meuse.

La sécheresse pèse de plus en plus sur la nature et l'agriculture, mais notre eau souterraine et notre eau potable risquent également d'être menacées à terme par des périodes de sécheresse de plus en plus longues. Nous voulons réduire autant que possible les effets de la sécheresse dans le Limbourg en développant des systèmes d'approvisionnement en eau résilients, capables de faire face aux périodes de sécheresse, mais aussi aux excès d'eau, et en utilisant l'eau disponible de manière durable.

Afin d'anticiper les besoins en eau potable, nous incluons deux zones de recherche pour son approvisionnement. Nous examinons également la nécessité d'élargir les zones de protection des eaux souterraines existantes afin de garantir l'approvisionnement en eau potable à long terme.

Nous introduisons des zones de sécurité régionales le long des cours d'eau afin de protéger au mieux les habitants des villes et des villages contre les inondations causées par le réseau hydrographique régional.

La coopération avec l'agence de l'eau, les municipalités et les agriculteurs revêt un caractère essentiel. Les processus de zone intégrée combinent les objectifs de sécurité de l'eau, de nature, d'agriculture et de loisirs.

### **4. Sol et sous-sol**

Un sol sain constitue la base de l'agriculture, de la nature et de l'adaptation au climat. Nous nous engageons à restaurer la structure du sol en augmentant la teneur en matière organique et en limitant le compactage du sol. L'exploitation des sols doit être durable et adaptée à la capacité de charge du sol.

Dans les zones d'agriculture intensive, des mesures sont prises pour réduire le lessivage des nutriments. Dans les zones urbaines, la qualité des sols est prise en considération dans les projets de restructuration et de construction.

Le sous-sol se remplit de plus en plus de câbles, de tuyaux et éventuellement de réservoirs de CO<sub>2</sub>. Nous travaillons sur l'aménagement du sous-sol afin de mieux coordonner les développements territoriaux en surface et en sous-sol.

## **5. Un cadre de vie sain et sûr**

La sécurité physique et environnementale revêt un caractère prioritaire, en particulier dans les zones à haut risque telles que Chemelot et les zones frontalières. La gestion des risques, l'octroi de licences, la surveillance et la coopération avec les régions de sécurité constituent la base de la politique de sécurité.

Les aspects environnementaux tels que l'air, le bruit, les déchets, l'azote et les substances extrêmement préoccupantes font également l'objet d'une attention particulière et les zones calmes sont protégées. À terme, la province fermera également les décharges provinciales et nous nous occuperons de la gestion des déchets.

## **6. Énergie**

Le processus de transition énergétique nécessite de l'espace et des choix intelligents. Nous encourageons la production d'énergie renouvelable dans des lieux où l'impact territorial est limité. En outre, nous nous efforçons de combiner autant que possible l'offre et la demande d'énergie afin d'éviter les transports inutiles ou indésirables sur les infrastructures énergétiques (surcharge) (planification de l'énergie).

Nous soutenons le développement de pôles énergétiques qui combinent intelligemment la production, le stockage et la consommation. Le renforcement de l'infrastructure énergétique permettra de résoudre les problèmes de congestion du réseau. Le Limbourg intègre des projets nationaux tels que le couloir Delta-Rhin pour le transport de l'hydrogène et de l'électricité.

Des zones d'exclusion ont été désignées pour la production d'énergie éolienne. Pour les parcs solaires, l'ordre de préférence de l'échelle solaire du Limbourg s'applique. En ce qui concerne les zones de recherche pour l'énergie éolienne et solaire, nous entendons jouer un rôle actif dans la réalisation. Les principes directeurs sont la propriété locale et l'utilisation locale de l'énergie, ainsi que la qualité territoriale.

## **7. Logement**

Le Limbourg doit construire environ 30 000 logements d'ici 2030. Pour la période après 2030, nous avons l'ambition de concevoir un mélange d'habitat, de travail, d'équipements et d'espaces verts autour des six gares interurbaines du Limbourg (Limbourg Central ; au moins 30 000 logements). La construction de logements devrait contribuer à une offre variée pour tous les groupes cibles, avec une attention particulière pour les primo-accédants, les personnes âgées et les célibataires.

Les critères d'accessibilité et de qualité jouent un rôle déterminant. Nous encourageons les municipalités à conclure des accords concrets sur la programmation immobilière, les choix d'emplacement et la fluidité du trafic. L'habitabilité et la durabilité constituent des conditions préalables importantes : les nouveaux bâtiments doivent être à l'épreuve du climat, économies en énergie et respectueux de la nature.

Nous soutenons également les initiatives en faveur de nouvelles formes de logement, telles que les projets de logements collectifs, les logements médicalisés et les concepts de logements flexibles, qui répondent aux tendances démographiques et à l'évolution des besoins en matière de logement.

## **8. Agriculture et horticulture**

Depuis toujours, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie limbourgeoise. Principales activités d'exploitation et de gestion de l'espace rural, l'agriculture et l'horticulture, termes généraux désignant entre autres les cultures arables, l'horticulture (sous serre), l'élevage, l'arboriculture fruitière et l'horticulture ornementale, revêtent une grande importance pour la production de denrées alimentaires ainsi que pour l'aspect et la qualité de notre paysage culturel. Le secteur agricole du Limbourg est confronté à des changements majeurs. La durabilité, la réduction des émissions d'azote et l'adaptation aux défis liés à l'eau et au climat sont nécessaires. Nous encourageons l'agriculture circulaire, en nous concentrant sur des systèmes fermés pour les matières premières, l'eau et l'énergie.

L'agriculture est la fonction dominante dans la zone agricole primaire. Les réglementations relatives à l'environnement et à l'eau pour l'agriculture dans ces zones sont relativement souples par rapport aux autres parties de la zone rurale. Le Limbourg soutient l'innovation dans l'agriculture, par exemple par le biais de nouveaux modèles commerciaux tels que l'agroforesterie et les produits biosourcés.

Les bâtiments agricoles vacants sont réutilisés autant que possible pour des fonctions agricoles. Les possibilités de réutilisation pour des fonctions non agricoles varient selon les zones.

Nous travaillons avec les agriculteurs, les gestionnaires des terres et les agences de l'eau pour créer une zone rurale à l'épreuve du temps.

## **9. Économie et lieux d'activités économiques**

Le Limbourg se développe en tant que région de la connaissance et de l'innovation. Les fers de lance en sont la chimie (Chemelot), l'agroalimentaire (Greenport Venlo), la logistique, l'industrie manufacturière (toutes les régions) et les campus Brightlands. Dans la perspective de la transition circulaire, les sites portuaires et les sites où les entreprises jouissant d'une forte

concentration environnementale/utilitaire sont autorisées jouent un rôle important.

Nous investissons dans des lieux d'activités économiques et des infrastructures durables et dans la coopération entre l'enseignement, les entreprises et les autorités.

Les lieux d'activités économiques stratégiques sont à l'épreuve du temps : efficaces sur le plan énergétique, adaptés au climat et circulaires. Les nouvelles zones d'activité économique sont soumises à un planning jusqu'en 2035. Nous comblons les lacunes autant que faire se peut par une exploitation intensive des sites existants.

Nous désignons les sites de dimension provinciale qui, en raison de leur échelle, de leur potentiel circulaire et de leur capacité de transbordement, sont essentiels au fonctionnement de notre province dans une perspective géoéconomique.

La coopération transfrontalière est renforcée pour stimuler la croissance économique et l'innovation. Il est activement fait usage des programmes et des fonds européens.

## **10. Mobilité**

Une mobilité durable, intelligente et transfrontalière est essentielle pour l'avenir du Limbourg. Nous investissons dans l'amélioration des liaisons ferroviaires internationales, y compris le train Drielanden, et dans des centres multimodaux qui facilitent les transferts entre le train, le bus, le vélo et la voiture.

Nous encourageons fortement les solutions de mobilité intelligente, telles que la mobilité partagée, les véhicules électriques et les systèmes de gestion du trafic. Nous améliorons les pistes cyclables express et investissons dans un réseau de transports publics accessible et fiable, y compris dans les zones peu peuplées (noyaux).

Des corridors de fret durables par voie d'eau, par rail et par route sont en développement afin de préparer l'avenir du secteur logistique et de réduire la congestion du réseau routier. La politique de mobilité et l'aménagement du territoire sont plus en phase.

## **11. Patrimoine et culture**

Le patrimoine et la culture sont des vecteurs importants de l'identité et de l'attrait du Limbourg. Nous protégeons les monuments nationaux, les monuments municipaux, les sites archéologiques et les paysages culturels et historiques. La conservation et la mise en valeur du patrimoine constituent le fil conducteur de l'aménagement du territoire.

Nous encourageons la réaffectation des biens patrimoniaux à des fins d'habitation, d'activité économique ou de loisirs, par exemple. Cette démarche contribue au développement durable et à la préservation des villages et des paysages urbains caractéristiques.

Les structures historico-culturelles telles que les anciennes routes, les parcs de châteaux et les domaines sont mieux protégées et reliées aux réseaux de loisirs. Le patrimoine joue également un rôle dans le profilage touristique et le marketing régional.

## **Analyse finale**

La nouvelle Vision environnementale de la province du Limbourg pose des choix tranchés. Tout ne peut pas être fait partout. Le Limbourg opte pour une croissance saine, la préservation de la nature et du paysage, une énergie et une mobilité d'avenir, des perspectives pour l'agriculture et le renforcement de la puissance économique, en tenant compte de notre caractère transfrontalier. La flexibilité et la coopération avec nos partenaires domestiques et étrangers sont essentielles à la réalisation de nos ambitions.

À travers cette nouvelle Vision provinciale de l'environnement, le Limbourg œuvre à la constitution d'une province durable, dynamique et connectée.